REGLEMENTATION TOURNOIS

SOMMAIRE

1. Processus administratif pour l'homologation d'un tournoi
2. La demande de date de tous les tournois
3. La demande d'homologation des tournois
4. Incompatibilités
5. Droits d'homologation
6. Distances séparant 2 tournois
7. Priorités sur la demande de date
8. Modalités pour l'organisation
9. Points à indiquer obligatoirement au règlement du tournoi
10. Recommandations pour l'organisation du tournoi
11. Coordonnées des Responsables

Règlements nationaux et régionaux

1. Procédure administrative pour l'homologation d'un tournoi

   - L'organisateur doit au préalable en demander l'inscription au calendrier. Pour cela une demande de date est envoyée au responsable départemental qui, après accord, l'enverra au responsable Ligue
   - Après accord de la date par la Ligue, l'organisateur devra remplir la demande d'homologation sur SPID (espace monclub), en joignant le règlement du tournoi, la fiche d'inscription et la liste des tableaux et des récompenses.
   - Les validations et l'homologation seront faites directement sur SPID par les responsables des niveaux concernés : départemental, régional et national

2. La demande des dates de tous les tournois

   Hormis les tournois d'été, les tournois homologués sont organisés sur la saison sportive du 1er septembre au 30 juin. Pour une organisation en juillet et août, voire avec la sportive nationale.

   Dès que le calendrier de la saison est connu, les organisateurs peuvent faire leur demande de date auprès de leur responsable départemental.

3. La demande d'homologation des tournois

   L'homologation des tournois organisés sur la saison sportive doit être obtenue au moins un mois avant la date du tournoi.

   Pour cela il faut anticiper la demande d'homologation afin de permettre des échanges et/ou des modifications au règlement

4. Incompatibilités

   Conformément à l'article IX-106 des règlements fédéraux et après décision de la Ligue, aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates retenues au calendrier pour :

   - Les tours du Critérium Fédéral.
   - Les journées du Championnat de France par équipes sauf les journées des titres et des barrages.
   - L'organisation de la journée finale des compétitions des fédérations associées sur le territoire de la ligue du club organisateur sauf accord local ou national des dites fédérations.

- L'organisation d'une compétition nationale ou internationale sur le territoire de la ligue ou d'une ligue limitrophe du club organisateur, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation.

- L'organisation de compétitions individuelles régionales.

Toutefois une dérogation pourra être accordée à l'organisateur s'il s'engage à ne pas accepter des joueurs et joueuses inscrits ou qualifiés pour ces compétitions régionales individuelles.

5. Les droits d'homologation pour la saison en cours :

- Les droits d'homologation de la Ligue ont été supprimés pour tous les tournois.
- Pour les droits d'homologation dus aux comités, se reporter au barème local en vigueur.
- Pour les tournois nationaux et internationaux, le règlement est à adresser à la F.F.T.T. (chèque ou virement)

TOURNOI	CD	Ligue	FFTT
DEPARTEMENTAL	Montant selon CD		
REGIONAL	Montant selon CD	Gratuit	
NATIONAL B	Montant selon CD	Gratuit	200 € *
NATIONAL A	Montant selon CD	Gratuit	300 € *

* : selon tarif fédéral en vigueur

- Les demandes de parution d'affiche sur le site de la Ligue sont à régler en même temps que la demande d'homologation (envoyer les fichiers à la Ligue) : 5 euros

6. Distances séparant 2 tournois

- Une distance d'au moins 50kms est demandée entre deux tournois se déroulant à la même date. Toutefois si les 2 clubs sont d'accord, une dérogation leur sera accordée.
- En cas de désaccord, c'est la commission régionale des tournois qui tranchera.

7. Priorités sur la demande de date

Certain(s) comité(s) gère(nt) leur(s) demande(s) de date de tournoi en spécifiant une date limite (par exemple le 31 mai pour les tournois de la saison suivante). La Ligue traite les demandes de date au « fil de l'eau », dans l'ordre d'arrivée.

- Ordre d'arrivée des demandes de dates au responsable Ligue
- Pas d'antériorité de non-respect des procédures d'organisation
- Si besoin, tirage au sort

Les organisateurs ayant annulé l'organisation d'un tournoi la saison précédente, pour une autre raison que sanitaire, ne seront pas prioritaires et devront attendre que tous les autres clubs aient fait leurs demandes pour obtenir une date d'organisation sur cette saison en cours.

8. Modalités pour l'organisation

- Procédure

a- Les règlements des tournois doivent toujours être visés par les Juges Arbitres désignés.

b- Si une association organise un tournoi dont les résultats sont remontés sur SPID sans en demander l'homologation, elle se verra infliger une amende de 200 euros, reversée à son comité départemental.

c- Pour tous les tournois « amicaux » (doubles, harbart, coupe Davis, promotion) dont les résultats ne sont pas enregistrés : la demande de date est à faire au comité départemental concerné.

d- Le règlement d'un tournoi homologué ne peut être modifié qu'avec l'accord de la commission régionale des tournois, exception faite du cas où l'organisateur, en accord avec le Juge Arbitre, souhaite annuler un tableau faute d'un nombre insuffisant de participant ou modifier la formule indiquée (par exemple poule unique de 5, 6 ou 7 au lieu de formule standard).
Pour cela, Il est vivement recommandé d'indiquer dans le règlement du tournoi, le nombre minimum de participants en dessous duquel un tableau pourra être annulé ou modifié.

- Sportive

a- Conformément aux règlements fédéraux, un joueur forfait non excusé à un tournoi, est enregistré comme perdant la première partie des tableaux pour lesquels il s'était inscrit.

b- En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue en application de l'article 7.2 TITRE IV Chapitre II des règlements administratifs

9. Points à indiquer obligatoirement au règlement du tournoi

- Article concernant les forfaits non excusés
- Participation des poussins : pas de tableau sénior mais uniquement les tableaux jeunes
- Marque et couleur des balles
- Un tableau féminin est obligatoire pour un tournoi national, il est fortement recommandé pour un tournoi régional.
- Date, heure et lieu du tirage au sort public.

10. Recommandations pour l'organisation d'un tournoi

- Les personnes désignées pour la direction des épreuves ne pourront pas participer au tournoi en tant que joueurs.
- Respecter les horaires.
- Limiter la participation à 2 tableaux individuels par jour. (3 si le règlement précise qu'un joueur peut participer à un 3ème tableau à condition d'être éliminé dans les 2 premiers).
- Ne pas bloquer les jeunes toute la journée.
- Finale obligatoire au meilleur des 5 manches si présence d'un Jeune (- de 18 ans)
- Promouvoir les féminines.
- Le rapport du Juge Arbitre sera adressé aux Responsables des Tournois (comité et Ligue)
- Procéder à la remontée des résultats saisis sur SPIDD.
- Le club organisateur doit obligatoirement fournir les balles en précisant dans le règlement la marque et la couleur de celles-ci.
- Liste détaillée des récompenses par tableau jointe au règlement.

11. Conseils

- Poules de 3 avec 2 qualifié(e)s par poule.
- Table d'arbitrage surélevée avec sono.
- Tarifs préférentiels pour les jeunes.
- Attirer les féminines en attribuant leur proposant des tableaux intéressants (pas uniquement un Toutes Séries) et bien récompensé.

12. Coordonnées des Responsables

- Responsable de Branche : Jacques BARRAUD

- LIGUE : Jean-Yves LEMAN : jy.leman@pdltt.org
- CD 44 : Jean Yves LEMAN : jy.leman@cdtt44.fr
- CD 49 : Christophe BATAS : c.batas85@orange.fr
- CD 53 : Philippe BOUCHER : philippe.boucher29@orange.fr
- CD 72 : Michel VIGNERON : vigneron.michel@orange.fr
- CD 85 : François GUILLOU : francois-guillou1@orange.fr